

SOCIÉTÉ DES LECTEURS DU MONDE

Société anonyme au capital de 2 523 655,97 euros
Siège social : 67, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 - Paris
333 749 786 R.C.S PARIS

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DES LECTEURS DU MONDE

(exercice clos le 31 décembre 2024)

Cher.e.s actionnaires,

Conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, nous vous avons réunis en assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) afin notamment de vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024, de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice et d'actualiser des articles de nos statuts.

Lors de l'assemblée vous seront également présentés les rapports établis par le commissaire aux comptes.

Nous vous proposons cette année en Assemblée générale extraordinaire une actualisation des statuts de notre société. Le Conseil d'administration de la Société des lecteurs du Monde a ainsi souhaité intégrer dans l'objet des statuts (Article 2), son rôle d'organe de représentativité des lecteurs et sa place dans les instances de gouvernance et d'indépendance du Groupe.

Le Conseil d'administration souhaite également adapter l'Article 12 des statuts relatif à l'organisation du Conseil d'administration et vous proposer de modifier la limite d'âge du président et d'intégrer une limite d'âge pour les administrateurs. Nous vous proposons de fixer cette limite à soixante-quinze ans. Nous vous proposons enfin de vous prononcer sur la réduction de la durée de mandat des administrateurs, de six années à quatre années.

L'ensemble des documents prescrits par la loi et la réglementation en vigueur a été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais légaux, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

Nous vous indiquons que les différents éléments fournis dans le présent rapport constituent notre analyse objective et exhaustive de l'évolution de l'activité, des résultats et de la situation financière de la société au titre de l'exercice 2024.

Afin de permettre au plus grand nombre d'entre vous de nous rejoindre et d'exercer leurs droits d'actionnaires, vous aurez la possibilité de vous connecter sur une plate-forme Internet en amont de l'assemblée générale (AG) pour saisir vos votes ou vos pouvoirs. Le jour de l'assemblée générale, vous pourrez également vous connecter pour suivre en ligne l'assemblée et voter en direct. Les modalités de connexion sont jointes au présent courrier.

Compte tenu de la spécificité de l'activité de la société, nous vous présentons, en début de ce rapport de gestion, une synthèse de l'activité du Groupe Le Monde au cours de cet exercice 2024.



1. « LE MONDE » EN 2024

1.1 SYNTHÈSE

Le Conseil de surveillance du Groupe Le Monde qui entérine les comptes de l'exercice 2024 se tient cette année en mai (c'est-à-dire un mois plus tard que les années précédentes).

En raison des délais d'impression et d'expédition des documents d'AG, nous ne pouvons donc malheureusement pas intégrer les données financières du Groupe dans le Rapport de gestion de la Société des lecteurs.

Les résultats du Groupe vous seront néanmoins présentés par la direction du *Monde* le 27 juin, et vous pourrez en consulter la synthèse dans les documents (<https://sdllemonde.fr/sdl/ag/>), disponibles sur le site de la Société des lecteurs du Monde (<https://sdllemonde.fr/>).

Après des années 2022 et 2023 marquées par des tensions inflationnistes significatives (prix du papier en particulier), l'année 2024 a été favorablement impactée par une actualité exceptionnelle très porteuse pour la plupart des titres du Groupe, qui s'est traduite par une baisse des diffusions print plus mesurée que celle observée les années précédentes, une croissance très forte des portefeuilles d'abonnés numériques et le développement des partenariats avec les GAFAM.

Le modèle de transformation numérique du quotidien et des magazines a donc permis de maintenir une exploitation positive en forte progression par rapport à l'exercice précédent, exploitation qui apparaît désormais assurée (une décennie de rentabilité positive) et qui confirme définitivement la prédominance du modèle d'abonnement numérique pour les activités numériques avec la concrétisation d'un chiffre d'affaires abonnés purs numériques pour *Le Monde* qui dépasse pour la première fois le chiffre d'affaires de la diffusion print.

Le chiffre d'affaires numérique du Groupe (diffusion/pub/diversification) représente dorénavant près du tiers du chiffre d'affaires total.

Les investissements essentiellement numériques ont été maîtrisés à un niveau qui reste important et doit permettre de poursuivre la transformation digitale du Groupe.

Le portefeuille numérique du *Monde* à fin décembre 2024 ressort à plus de 555 000 abonnés numériques expliquant la progression de la diffusion OJD du *Monde* de + 8.2% par rapport à 2023, avec des taux de progression du portefeuille numérique plus mesurés que ceux observés pendant la crise sanitaire mais toujours en forte croissance en 2024 (+ 8% par rapport à 2023).

1.2 ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT AU 31/12/2024

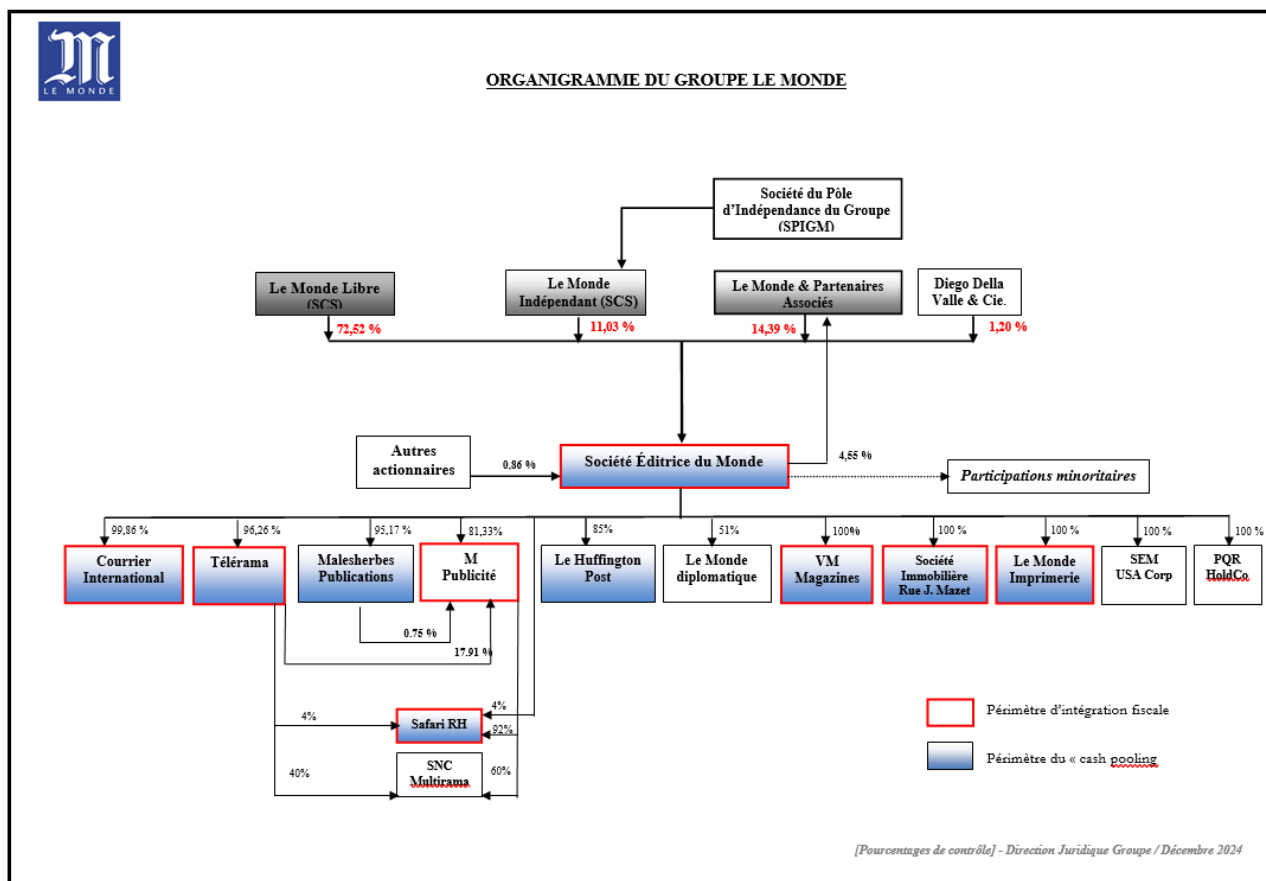
Fonds pour l'indépendance de la presse

La liberté de la presse et l'indépendance des journalistes sont des piliers essentiels de tout système démocratique. Ils forment la condition nécessaire d'une information libre et de qualité à laquelle le Fonds pour l'indépendance de la presse est attaché de façon absolue et qu'il s'emploie à défendre.

Le 17 avril 2024 est intervenue la cession des parts majoritaires du capital du Groupe Le Monde et du *Nonvel Obs* au Fonds pour l'indépendance de la presse. C'est une date importante dans l'histoire des publications concernées. Le Fonds pour l'indépendance de la presse est ainsi devenu l'actionnaire majoritaire aux côtés du « Pôle d'indépendance », la structure regroupant les actionnaires « internes » du Groupe Le Monde (sociétés de personnel, Société des lecteurs du Monde et actionnaires fondateurs), qui détient 25 % de son capital ainsi qu'une série de droits et veto qui garantissent la liberté et l'indépendance des rédactions du Groupe.

Cette opération sanctuarise la propriété du Groupe Le Monde et l'immunise contre toute tentative de prédation, les actions acquises par le Fonds étant statutairement inaliénables, ce qui conforte encore davantage son indépendance et celle de ses rédactions.

L'actionnariat du Groupe se présente comme suit au 31 décembre 2024 :



NB : la Société des lecteurs du Monde détient 7,71% du Monde & Partenaires Associés, qui détient 14,39 % de la Société éditrice du Monde

1.3 PRINCIPALES ACTIVITÉS ET SITUATION DU GROUPE DURANT L'EXERCICE

Les principales activités du Groupe s'articulent autour de la marque « Le Monde », les magazines (*Télérama*, *Courrier international*, *Le Monde Diplomatique*, *Malesherbes publications*, *VM Magazines*), la régie *M Publicité* et le *Huffington Post*.

L'année 2024 a été très dense en matière d'actualité et d'événements. Cette actualité a bénéficié aux diffusions de nos titres et à l'activité de M Publicité.

La Diffusion France Payée du *Monde* progresse de 8,2 %.

1.4 PERSPECTIVES

Après une année 2024 favorable pour la diffusion et l'activité de M Publicité, l'année 2025 devrait s'inscrire dans un contexte macro-économique plus difficile, avec une atonie publicitaire au moins sur le début de l'année et des tensions inflationnistes significatives, à l'instar de l'augmentation des tarifs postaux.

Dans ce contexte, le budget 2025 du Groupe Le Monde a été construit autour des principaux axes suivants.: la croissance du portefeuille d'abonnés numériques du *Monde*, avec une cible de 600 000 abonnés « pur numérique » à fin 2025, la nécessité de mieux rentabiliser les diffusions « print » via une augmentation systématique des prix de vente en kiosque et des tarifs d'abonnement, le maintien d'une enveloppe d'investissements pour poursuivre la construction d'une activité numérique pour le Pôle Magazines et prolonger la conquête d'abonnés sur *Le Monde* et leur fidélisation, le développement de nouveaux relais de croissance (avec notamment *Le Monde in English* et une déclinaison internationale de « M le magazine du Monde ») et de nouveaux partenariats.

1.5 MODIFICATIONS SURVENUES DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2025

Néant.

2. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024

2.1 GROUPE LE MONDE

2.1.1 *Le Monde*

Diffusion globale en 2024 Chiffres ACPM – Diffusion France Payée – Décembre 2024 / 2023

Canal de diffusion	Moyenne mensuelle	Moyenne annuelle
VENTE AU NUMÉRO	17 466 -10,24%	19 576 -7,03% -1 481
ABONNEMENTS	53 581 -8,26%	54 686 -7,35% -4 337
VERSIONS NUMÉRIQUES	474 578 +14,13%	450 361 +11,41% +46 127
VENTE TIERS	3 889 +1,22%	4 086 -8,95% -402
TOTAL D.F.P.	549 514 +10,43%	528 709 +8,16% +39 907

Rubrique Le Monde & Vous

La rubrique Le Monde & Vous, qui propose des articles sur la gouvernance du *Monde* et sur la vie de sa rédaction, s'est étoffée en 2024 avec une sous-rubrique consacrée au Comité d'éthique et de déontologie du Groupe Le Monde. Les avis du Comité ainsi que son rapport annuel y sont publiés. Les différentes chartes qui définissent le fonctionnement du Groupe Le Monde (éthique et déontologie, IA, climat et environnement, publicité, rectificatifs) y sont également consultables. C'est sur Le Monde & Vous, sous l'onglet « Notre actualité », que sont rassemblés les différents épisodes des « Rendez-vous avec Le Monde », le tchat dans lequel Gilles van Kote, directeur délégué aux relations avec les lecteurs, répond chaque mois aux questions des internautes portant sur le fonctionnement du *Monde* et sa ligne éditoriale.

2.1.2 Les 80 ans du *Monde*

Le 18 décembre 1944 paraissait le premier numéro du *Monde*. Parmi les nombreux journaux nés en 1944, à la libération de Paris, *Le Monde* est devenu le premier des quotidiens nationaux, avec un nombre total d'abonnés, désormais très majoritairement numériques, proche des 650 000.

Ce résultat constitue une réussite vertueuse qui associe l'indépendance éditoriale la plus complète et un modèle économique désormais solide et pérenne.

Pour fêter ses huit décennies, *Le Monde* a proposé en 2024 une série d'articles retraçant le traitement par le quotidien de grandes questions sociales, politiques ou internationales et de nombreux rendez-vous innovants ; vidéos, échanges avec la rédaction, live, posts et festivals.

2.1.3 Festival du Monde - <https://festival.lemonde.fr/>

La 10^e édition du Festival du Monde s'est tenue du 20 au 22 septembre 2024 autour du siège du *Monde*.

Le Festival est un lieu de dialogue entre la rédaction du *Monde* et ses lecteurs. Des ateliers et des rencontres avec les services de la rédaction sont donc organisés, en plus des débats sur des thématiques d'actualité. Pour ces derniers, des formats innovants et interactifs ont été mis en place, et les festivaliers peuvent déambuler d'une activité à l'autre et croiser les journalistes et leurs invités.

A cette occasion, la Société des lecteurs du Monde était présente sur le parvis du siège du journal, dans un espace de convivialité et de rencontre entre les lecteurs, les intervenants et les journalistes des tables rondes. Elle a également pour la première fois organisé une table ronde lors du Festival.

Pour sa 11^e édition, du 19 au 21 septembre 2025, le Festival regarde vers l'avenir, et donne la parole à des personnalités inspirantes pour imaginer les mondes de demain. Trois jours de fête, et plus d'une centaine d'événements vous attendent !

Notre société y sera présente pour fêter ses 40 ans.

2.1.4 Festival international de journalisme - <https://festivalinternationaldejournalisme.com>

Chaque année, le village de Couthures-sur-Garonne se transforme en forum à ciel ouvert où festivaliers et invités débattent à bâtons rompus des grands sujets d'actualité et des problématiques du journalisme et de l'information. Le festival propose plus de deux cents rendez-vous : conférences, rencontres, ateliers, expositions, projections, performances artistiques, mais aussi un festival junior...

La neuvième édition du Festival international de journalisme, organisée par le Groupe Le Monde et *Le Nouvel Obs* du 11 au 13 juillet 2025, se penchera entre autres sur les effets de la présidence Trump dans la sphère médiatique et sur les équilibres géopolitiques.

2.1.5 Prix et récompenses

Le Monde, dans la catégorie Presse Quotidienne Nationale, a été récompensé par deux étoiles de l'ACPM. Étoile classique pour la plus forte progression en valeur absolue (+ 38 652 exemplaires 2024 vs 2023) et Étoile de la constance dans le succès sur cinq ans (+ 141 444 exemplaires 2024 vs 2020).

Fait exceptionnel, deux journalistes de la rédaction ont été récompensés par des prix Albert Londres en 2024.

Lorraine de Foucher a reçu le 86^e Prix de la presse écrite, notamment pour son article qui a mis en lumière l'affaire des viols de Mazan, son enquête sur les femmes migrantes victimes de viols ou encore sur le système de prédation de jeunes femmes dans l'industrie du porno.

Martin Untersinger a reçu le 8^e prix des livres pour *Espionner, mentir, détruire. Comment le cyberspace est devenu un champ de bataille* (Grasset).

Stéphane Horel, Raphaëlle Aubert, Gary Dagorn et Luc Martinon, du service des Décodeurs, ont reçu plusieurs prix pour leur travail dans le cadre du Forever Pollution Project, une enquête collaborative qui a impliqué 30 journalistes dans 16 pays pour révéler l'ampleur du scandale des polluants éternels (PFAS).

De nombreux autres journalistes de la rédaction du *Monde* ont été primés pour leurs articles, reportages, podcasts, vidéos.

2.2 ACTIVITÉ ET VIE DE LA SOCIÉTÉ DES LECTEURS EN 2024

2.2.1 Retour sur notre assemblée générale 2024

Depuis l'année 2023, le conseil d'administration de la Société des lecteurs du Monde vous propose de vous réunir en assemblée générale dans le nouvel auditorium du siège du Groupe Le Monde.

La première partie de la réunion a été consacrée aux échanges avec Louis Dreyfus, président du directoire et directeur de la publication, et Jérôme Fenoglio, directeur du *Monde*, qui nous ont présenté les résultats, les faits marquants et les principales évolutions éditoriales du groupe, et ont répondu à vos nombreuses questions

Emmanuel Davidenkoff, rédacteur en chef chargé des événements et partenariats éditoriaux, vous a présenté en avant-première l'édition 2024 du Festival du Monde à l'occasion des 80 ans du journal.

Magali Lafourcade, nouvelle présidente du Comité d'éthique et de déontologie a présenté une synthèse des travaux et des enjeux du Comité d'éthique et de déontologie du Groupe Le Monde.

A la suite de ces interventions, la discussion s'est prolongée sur la base de la synthèse des questions sur *Le Monde* que vous nous aviez fait parvenir, et en réponse aux questions des actionnaires présents.

Constatant que le quorum était atteint, la présidente a alors ouvert l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Julia Cagé rappelle que l'année 2023 s'est inscrite dans un contexte de tensions inflationnistes significatives, mais que le modèle de transformation numérique du quotidien et des magazines a permis de maintenir une exploitation positive, en protégeant le Groupe de l'effet de ces surcoûts industriels exogènes, et qui confirme définitivement la prédominance du modèle d'abonnement numérique (plus de 500 000 abonnés) pour les activités numériques, dont le chiffre d'affaires atteint près d'un tiers du chiffre d'affaires total en 2023.

Puis la parole est donnée à Erwan Candau, commissaire aux comptes du cabinet Forvis Mazars, qui commente ses rapports sur l'exercice 2023.

Le secrétaire de séance, Mokhtar Hamoudi, prend la parole pour lire les questions écrites posées par des actionnaires avant la tenue de ladite assemblée générale et les réponses apportées par le Conseil d'administration.

Les candidat.e.s aux postes d'administratrice et d'administrateurs, Sophie Javary, Philippe-Henri Dutheil et Gilles Guerard, se présentent et exposent leurs motivations pour rejoindre le Conseil d'administration.

Bernard Angaud, dont le troisième mandat prend fin, remercie les actionnaires et le Conseil d'administration pour les nombreuses années passionnantes qu'il a passées au sein du Conseil d'administration et auprès des différentes parties prenantes du *Monde*.

La parole est donnée à la salle, afin que vous puissiez poser toutes vos questions au Conseil d'administration concernant votre société, son activité au cours de l'année écoulée et les propositions des résolutions présentées.

A l'issue des échanges, la présidente invite les actionnaires à exprimer leurs votes selon les modalités rappelées par la secrétaire générale.

2.2.2 Travaux du Conseil d'administration en 2024

Le Conseil d'administration s'est réuni à six reprises au cours de l'année 2024, en présentiel et/ou en visioconférence.

Les débats au sein du conseil ont essentiellement porté sur les points suivants.

(i) Participation au Festival du Monde

L'édition 2024 du Festival du Monde, qui s'est tenue en septembre à l'occasion des Journées du patrimoine, a, cette année encore, rencontré un vif succès auprès du public, lecteurs du *Monde* ou simples curieux venus découvrir le siège du journal.

En coordination avec Gilles van Kote et Emmanuel Davidenkoff, la Société des lecteurs a assuré l'animation d'un espace sur le parvis. Ce « coin des lecteurs » a permis d'accueillir de nombreux festivaliers et les administrateurs ont présenté votre société et les opportunités pour devenir actionnaire.

Pour la première fois, la Société des lecteurs est officiellement présente dans le programme du Festival. Votre société a assuré un débat sur le thème : « Avoir des lecteurs actionnaires d'un journal : pour quelle utilité ? », avec Julia Cagé, Bernard Angaud et Didier Pourquery.

Cette nouvelle participation de votre société au Festival du Monde a rencontré un vrai succès et sera pérennisée pour les prochaines éditions du Festival. Nous espérons vous y rencontrer nombreux.

(ii) Nominations au Conseil d'administration

Les administrateurs Mokhtar Hamoudi et Didier Pourquery ont été nommés vice-présidents du Conseil d'administration. Leur mission consiste à seconder la présidente et à la remplacer en cas d'absence. Un bureau a été constitué. Il est composé de Julia Cagé, de Micheline Oerlemans, de Mokhtar Hamoudi et de Didier Pourquery.

Philippe-Henri Dutheil a été nommé représentant de la Société des lecteurs au Comité d'éthique et de déontologie en remplacement de Véronique Richard.

Véronique Richard a été membre du Comité pendant plusieurs années et a très largement participé à son développement sous les présidences de Dominique de la Garanderie et de Magali Lafourcade.

Bernard Angaud, nouveau secrétaire général de la SDL, a été désigné administrateur du Conseil de déontologie journalistique et de médiation (CDJM), en remplacement de Mokhtar Hamoudi.

(iii) Organisation de la SDL

L'organisation des permanents de la SDL a connu plusieurs modifications importantes en 2024. A la suite de l'arrêt des activités de la MondOsphère en 2023, Siham Rafik, assistante de la secrétaire générale chargée de ces activités, a quitté l'entreprise dans le cadre d'une rupture conventionnelle. Les actionnaires se souviendront de son organisation efficace et de son accueil chaleureux à l'occasion des événements.

Laure Penchinat, secrétaire générale de la SDL depuis 2011, a exercé ses droits à la retraite en fin d'année. Au cours de ces 14 années, la SDL s'est professionnalisée et s'est transformée grâce à l'énergie et à l'efficacité de Laure. Le Conseil d'administration a souhaité remercier Siham Rafik et Laure Penchinat pour leur implication au service de notre société.

Bernard Angaud a été recruté comme secrétaire général de la Société des lecteurs en remplacement de Laure Penchinat. Ses divers mandats au sein de la SDL lui assurent une connaissance solide des enjeux de la société et des instances du Groupe.

2.2.3 Appel contre la décision du tribunal de commerce de Paris du 14 février 2023 relative à l'assignation de la présidente et de la Société des lecteurs

A la suite du jugement rendu par le tribunal de commerce de Paris le 14 février 2023 ayant fait droit aux demandes reconventionnelles de la société et de sa présidente, MM. Jean Martin et Jean-Philippe Liard, Francesco Delfini et Christian Martin ont interjeté appel de cette décision.

Sur invitation de la cour d'appel de Paris, il a été mis en place une médiation. Cette dernière n'ayant pas abouti, la procédure d'appel a suivi son cours en 2024 avec une date de plaidoirie fixée initialement au 16 janvier 2025.

2.2.4 Gestion du portefeuille de titres

Depuis la sortie de la cote des titres de votre société, nous avons eu la possibilité de reprendre en 2019 la gestion de notre portefeuille des 388 853 actions composant notre capital social.

Cette mission, assurée par le secrétariat général, permet d'économiser tous les ans environ 100 000 euros de frais bancaires et d'être davantage en contact direct avec vous. En effet, si vous souhaitez vendre vos titres ou en acheter des nouveaux, la Société des lecteurs peut vous mettre en contact avec des actionnaires ou des personnes extérieures partageant vos valeurs qui souhaitent acquérir des titres, ou avec des actionnaires qui sont vendeurs de leurs actions ; et vous communiquer les documents nécessaires à la transcription dans le registre de la transaction.

Chaque année plusieurs centaines d'ordres de mouvement sont ainsi traités et nous accompagnons ceux qui le souhaitent à transmettre leurs actions à leurs proches.

Pour rappel : les ordres de mouvement (ODM) des lecteurs qui souhaitent vendre ou acheter des titres doivent maintenant être adressés à la Société des lecteurs du Monde, par courriel à actions-sdl@lemonde.fr

2.3 PARTICIPATION DANS LES INSTANCES DE GOUVERNANCE DU GROUPE

2.3.1 Le Conseil de surveillance de la SEM

Notre société dispose d'un siège au Conseil de surveillance de la Société éditrice du Monde (SEM), ce qui lui permet d'être au cœur des instances de gouvernance du Groupe Le Monde.

En 2024, le Conseil de surveillance de la Société éditrice du Monde s'est réuni quatre fois, aux dates suivantes : le 23 avril, le 4 juillet, le 17 octobre et le 17 décembre.

La position de la SDL au sein du Conseil de surveillance permet de faire valoir le point de vue des lecteurs dans les dossiers de développement et d'évolution du *Monde*.

2.3.2 Le Comité d'éthique et de déontologie du Groupe Le Monde

Ce comité, créé en novembre 2010 sous l'impulsion des sociétés de lecteurs, de journalistes et de personnels du *Monde* et des nouveaux actionnaires majoritaires, a pour vocation de doter le Groupe Le Monde d'un organe assurant le respect des principes fondateurs du quotidien : indépendance éditoriale et qualité de l'information. Il a été élargi au pôle magazines à la suite des accords de 2017.

Au cours de l'année 2024, le Comité d'éthique et de déontologie s'est réuni à cinq reprises sous la présidence de Magali Lafourcade, nouvelle présidente du Comité d'éthique et de déontologie.

Ses réflexions se sont portées sur les points suivants :

- examen de la Charte d'éthique et du traitement des situations de conflit d'intérêts,
- examen du formulaire de déclaration de situation des journalistes,
- réflexions sur la communication relative aux chartes du Groupe et aux travaux du Comité,
- audition des directrices et du directeur des rédactions des titres du Groupe,
- élaboration de la déclaration d'intérêts des journalistes,
- réflexion sur l'expression personnelle des journalistes au regard des enjeux réputationnels des titres,
- avis sur les attaques publiques dont a fait l'objet un journaliste, et examen d'un éventuel conflit d'intérêts.

Une synthèse des travaux et des enjeux du Comité d'éthique et de déontologie vous a été présentée au cours de l'Assemblée générale 2024 par Magali Lafourcade, sa présidente.

Notre société est représentée au sein de cette instance par Philippe-Henri Duthéil.

2.3.3 Pôle d'indépendance

Le Pôle d'indépendance du Groupe Le Monde rassemble les sociétés des personnels, des fondateurs et des lecteurs du groupe. Son but est d'être le garant du respect des valeurs fondatrices du Groupe.

Il veille notamment au bon respect de l'indépendance de la rédaction et, en ce sens, réagit chaque fois que nécessaire lorsque cette valeur majeure est susceptible d'être écornée ou bafouée.

Notre société est représentée au sein du Pôle d'indépendance par Julia Cagé, présidente de la SDL, et Didier Pourquery, vice-président.

Le Pôle d'indépendance s'est réuni à huit reprises au cours de l'année 2024, en visioconférence et/ou en présentiel.

Les discussions au sein du pôle ont principalement permis de préparer les conseils de surveillance, de faire le point sur les activités des différents titres du groupe, et d'accompagner le transfert des parts de Xavier Niel au Fonds pour l'indépendance de la presse, fonds de dotation qui est devenu le premier actionnaire du groupe, devant le Pôle d'indépendance.

Les missions du Fonds, dont la mise en place de bourses pour des projets d'enquêtes indépendantes et d'une aide juridictionnelle pour aider des journalistes indépendants ou de petites publications ciblées par des procédures bâillons, ont été élaborées au sein du Pôle avec son représentant au Fonds, Olivier Milot.

2.4 LES INSTANCES PARTENAIRES

2.4.1 Association Un Bout des Médias - <https://www.unboutdesmedias.org/>

Un Bout des Médias (UBDM) est une association citoyenne, sans affiliation politique, dont la mission est de promouvoir l'indépendance des médias. L'association a été créée en octobre 2020, la Société des lecteurs et le Pôle d'indépendance du *Monde* en sont les membres fondateurs.

Elle travaille autour de trois grandes missions :

- interpellier les pouvoirs publics pour faire évoluer le cadre législatif,
- soutenir, offrir une assistance juridique et stratégique aux rédactions,
- et sensibiliser le grand public à l'indépendance des médias pour leur permettre de cerner au mieux le paysage médiatique.

L'année écoulée a été l'occasion pour l'association de renforcer ses trois missions en participant à de nombreuses mobilisations et de nombreux combats.

En 2024, le pôle Plaidoyer a démultiplié ses efforts pour faire évoluer le cadre légal autour des médias : corédaction des propositions émises par les Etats généraux de la presse indépendante et intervention lors des Etats généraux de la presse indépendante (EGPI) à Toulouse et à Marseille, audition dans le cadre de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, contribution active aux Etats généraux de l'information, lettre ouverte à la ministre de la Culture, rédaction de cinq propositions pour garantir l'indépendance des médias.

Tout au long de l'année, UBDM a renforcé ses liens avec des partenaires en multipliant contributions, soutiens et aide aux médias : entrée au sociétariat de *Politis* et intégration à son conseil coopératif pour soutenir son indépendance éditoriale, présence dans les instances de *Marsactu*, soutien au média 60 Millions de consommateurs, à *Novethic*, au lancement de Coop-médias et à divers médias (*Fracas*, *Mediavivant*, *La Disparition*, *Mediacités*) à travers ses canaux de communication...

UBDM a été impliqué au sein de l'Observatoire français des atteintes à la liberté de la presse (Ofalp).

L'année 2024 a été riche en interventions à l'occasion d'événements de sensibilisation sur l'indépendance des médias auprès du grand public ; Festival international de journalisme à Couthures-sur-Garonne, Festival Imprimé à Cenon, Fête de *L'Humanité*, Festival du Monde, sessions ludiques organisées dans les collèges, conférence à l'Institut français de presse (IFP) sur la concentration des médias...

L'association crée également des contenus originaux sur des sujets d'actualité et des interviews de personnalités du monde des médias. Ils sont publiés sur Instagram, Facebook, X, LinkedIn et YouTube.

L'association UBDM est présidée par Julia Cagé. La SDL y est représentée par Cécile Calmon, Sophie Javary, Philippe-Henri Dutheil, Gilles Guerard et Bernard Angaud.

2.4.2 Conseil de déontologie journalistique et de médiation (CDJM) - <https://cdjm.org/>

Le Conseil de déontologie journalistique et de médiation est une instance de médiation entre les journalistes, les médias et les publics sur toutes les questions relatives à la déontologie journalistique.

La Société des lecteurs a adhéré au CDJM dès sa création en décembre 2019. Elle fait partie du collège public du Conseil d'administration, dont l'organisation est tripartite (journalistes, éditeurs, public).

Le CDJM peut être saisi par tout citoyen qui estime qu'un acte journalistique publié dans un média ne respecte pas la déontologie journalistique.

Cette instance, qui fait partie des quelque 100 conseils de presse dans le monde, a pour ambition de :

- défendre une information de qualité,
- contribuer à rétablir la confiance entre public et médias en offrant au public une voie rapide, gratuite et indépendante pour obtenir des réponses à ses interrogations sur le respect de l'éthique du journalisme,
- faire progresser la déontologie en conduisant des réflexions liées aux bonnes pratiques professionnelles,
- promouvoir l'autorégulation de la déontologie de l'information au niveau européen, notamment au sein de l'Alliance of Independent Press Councils of Europe (AIPCE).

L'année 2024 a été riche en nouvelles saisines, en nouveaux avis (211 avis publiés fin 2024), en événements professionnels, institutionnels et grand public, et en publications (newsletters, revues de presse en français et en anglais, recommandations).

Le caractère tripartite et la diversité des membres du Conseil d'administration permettent de nourrir d'intenses débats et garantissent que toute saisine sera examinée avec rigueur et impartialité.

Notre société y a été représentée en 2024 par Mokhtar Hamoudi, puis Bernard Angaud.

2.5 ANIMATION DE LA COMMUNAUTÉ DES LECTEURS

Malgré l'arrêt de la MondOsphère en mars 2023, et grâce aux relations nouées au cours de ses dix ans d'existence, certains de nos partenaires ont souhaité continuer à vous faire bénéficier de places de spectacle en l'absence de toute contrepartie publicitaire. Nous souhaitons également vous proposer un programme de conférences partout en France sur des sujets d'actualité :

- conférences à l'Université de La Rochelle et à la préfecture de Charente-Maritime sur le thème des fake news, avec Didier Pourquery, Fabien Pont, Bernard Angaud et Jérôme Bouvier,
- conférence : « Intelligence et religion », avec Odon Vallet, historien des religions,
- conférences dans l'auditorium du *Monde* et conférences *Le Monde* en région,
- conférence « Les premiers qui ont dit non », dans le cadre des 80 ans de la Libération, avec Jean-Pierre Guéno,
- tarifs préférentiels pour le Festival de musique en mouvement à La Rochelle,
- conférence-débat « La Dette publique : problème ou solution », avec Isabelle This Saint-Jean et Eric Berr. En partenariat avec *Alternatives Economiques*.

2.6 ACTION « LECTEURS SANS FRONTIÈRES »



La Société poursuit son activité Lecteurs sans frontières, dont la vocation est de permettre à des actionnaires et à des lecteurs d'offrir des abonnements au *Monde* papier ou numérique à des personnes résidant dans des pays où l'accès à la presse libre est restreint ou qui n'ont pas les moyens financiers d'accéder à une information de qualité.

Grâce à un partenariat avec Presse et pluralisme, association favorisant le pluralisme de la presse, vos dons sont éligibles à la réduction d'impôt. Un partenariat avec J'aime l'info permettra en 2025 d'effectuer des dons en ligne.

Cette année encore, votre générosité ne nous a pas fait défaut, et nous vous remercions chaleureusement de votre mobilisation à nos côtés pour promouvoir la lecture de la presse, la liberté d'expression et le libre accès à l'information.

2.6.1 Reporters sans frontières - <https://rsf.org/fr>



Reporters sans frontières (RSF) est un partenaire majeur de Lecteurs sans frontières. La liberté de la presse est menacée dans de nombreux pays. En favorisant l'accès à l'information à des journalistes en situation difficile, nous œuvrons pour défendre le droit fondamental de disposer d'une information indépendante de tout pouvoir.

Ce partenariat mis en place depuis 2010 nous permet de mettre à la disposition de journalistes de différents pays (Russie, Syrie, pays d'Afrique...) les abonnements aux titres du Groupe Le Monde.

2.6.2 Internat Jean-Zay – Pierre-de-Coubertin – Lourcine



L'Internat de la réussite Jean-Zay – Pierre-de-Coubertin – Lourcine accueille plus de 725 jeunes internes boursiers ayant obtenu leur bac avec mention, provenant des quartiers relevant de la politique de la ville et qui sont élèves de classes préparatoires dans les lycées parisiens.

Dans le cadre du partenariat avec la SDI, nous avons mis à la disposition de l'internat des abonnements à *Courrier international* ainsi qu'au *Monde* en ligne (*Lemonde.fr*).

2.6.3 Association Cartooning for Peace - www.cartooningforpeace.org



Créée par Jean Plantu en 2006, **Cartooning for Peace** est un réseau international de dessinateurs de presse engagés qui combattent, avec humour, pour le respect des cultures et des libertés. L'association s'attache notamment à la liberté d'expression, au respect du pluralisme des cultures et des opinions et à combattre les préjugés et le conformisme intellectuel. Après le départ à la retraite de Jean Plantu, en mars 2021, le dessin de la une est maintenant sélectionné parmi ceux des dessinateurs de Cartooning for Peace.

Grâce à vos dons, une vingtaine de dessinatrices et de dessinateurs ont pu bénéficier d'un accès gratuit au journal, leur permettant ainsi de garder une fenêtre ouverte sur le monde extérieur.

2.7 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE - ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

2.7.1 Etat d'avancement de la procédure d'appel contre le jugement du 14 février 2023

Lors de l'audience du 16 janvier 2025, la cour d'appel de Paris, au regard de la jurisprudence récente de la Cour de cassation et de la nature de l'action engagée, a entendu désigner un mandataire ad hoc en vue de représenter la société dans le cadre de cette procédure engagée sur le fondement de l'action *ut singuli*.

Le mandataire ad hoc a lui-même choisi un avocat afin de représenter la société dans cette procédure.

Des conclusions dans la défense des intérêts de la société ont été régularisées le 27 mars 2025.

Du fait de cette désignation tardive, l'audience de plaidoirie a été fixée au 12 juin 2025.

En conséquence, la société a été dans l'obligation d'engager de nouveaux frais de justice afin de se faire représenter et de faire confirmer son bon droit devant la cour d'appel de Paris.

2.7.2 Rupture conventionnelle négociée

La secrétaire générale a quitté la Société des lecteurs du Monde le 31 janvier 2025 dans le cadre d'une rupture conventionnelle ayant donné lieu à la comptabilisation d'une provision au 31 décembre 2024. Elle sera complétée en 2025 par le versement d'une indemnité transactionnelle.

2.8 ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La société n'a pas d'activité en matière de recherche et développement.

2.9 PRÉSENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

2.9.1 Présentation des comptes de l'exercice

Il vous est rappelé que les comptes qui vous sont présentés ont été établis en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence, de sincérité et de continuité de l'exploitation.

Les comptes de l'exercice 2024 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 30 avril 2025.
Le compte de résultat de la société se présente comme suit :

- Produits d'exploitation : **255 116 €**, contre 262 715 € en 2023 ;
- Charges d'exploitation : **291 319 €**, contre 249 946 € en 2023 ;
- Le résultat d'exploitation ressort donc à - **36 203 €**, contre 12 769 € au titre de l'exercice 2023 ;
- Le résultat courant avant impôt est donc de - **43 155 €**, contre 13 410 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net comptable se traduit par un déficit de **(39 736) €**, contre un bénéfice de 10 724 € au 31 décembre 2023.

Le conseil d'administration formule les observations suivantes :

- Le budget des frais de fonctionnement de la SDL a augmenté en 2024, en raison des charges exceptionnelles liées aux départs des permanents de la société. Afin de rester dans l'épure budgétaire de 250 800 €, la SDL a multiplié ses efforts de rationalisation des coûts sans toutefois éviter un résultat déficitaire. Le retour à l'équilibre est prévu notamment grâce à la maîtrise de la masse salariale et à la réduction des effectifs de la société.
- 85 % des charges d'exploitation ont un caractère quasi obligatoire : organisation de l'AG, frais de personnel.
- Les produits d'exploitation proviennent à 98 % de la SEM.

Enfin, il vous est signalé qu'au 31 décembre 2024 l'effectif de la société est de deux personnes. Le budget 2025 prévoit que la structure fonctionnera avec un seul permanent.

Le bilan de la société appelle les remarques suivantes :

A l'actif

- L'actif immobilisé passe de 1 578 285 € euros net à 1 579 697 € euros net d'amortissement.
- Le poste clients correspond principalement au solde à recevoir de la SEM.
- Les autres créances regroupent essentiellement la TVA déductible, un compte courant à l'égard de la SEM et divers produits à recevoir.
- Les disponibilités et valeurs de placement s'élèvent à 477 687 €, contre 508 087 € pour l'exercice précédent.

Au passif

- Les capitaux propres s'élèvent à 2 565 241 €, comprenant le résultat de l'exercice.
- Les dettes fournisseurs s'élèvent à 31 614 €, contre 39 825 € pour l'exercice précédent.
- Les dettes fiscales et sociales regroupent les salaires et charges de 2024 non encore réglés, ainsi que la TVA collectée sur le poste clients.
- Les produits constatés d'avance pour **6 500 €** regroupent les abonnements réglés en 2023 et correspondant à des échéances de 2024.

2.9.2 Proposition d'affectation du résultat

- L'exercice écoulé fait ressortir un déficit de **(39 736) €**.
- Nous vous proposons d'affecter ce résultat au compte « report à nouveau » pour un montant de **- 39 736 €**, dont le solde passerait ainsi de 76 267 € à **36 531 €**.

Il vous est rappelé qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

2.9.3 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du code général des impôts, il vous est signalé que les comptes annuels de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible fiscalement au titre de l'article 39-4 du même code.

2.9.4 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est joint (**Annexe 1**), conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

2.9.5 Situation d'endettement de la société au regard du volume et de la complexité des affaires

Le niveau d'endettement de la société n'appelle aucun commentaire particulier.

Il vous est précisé toutefois qu'au terme de l'exercice écoulé la société était débitrice principalement des sommes suivantes :

- dettes fournisseurs et comptes rattachés pour un montant de **31 614 €** ;
- dettes fiscales et sociales pour un montant global de **159 578 €** ;
- autres dettes pour un montant de **57 300 €**.

La société n'a aucun endettement financier.

2.9.6 Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Les principaux risques auxquels notre société est confrontée sont présentés au point 2.7, et nous vous y renvoyons pour plus de précisions.

2.9.7 Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et nature des créances clients

Il vous est présenté ci-après le détail à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice (31/12/2024) dont le terme est échu
(tableau prévu les aux articles L.441-14 al.1 et D.441-6 du code de commerce)

ACHATS							VENTES						
Articles L441-14 al.1 et D441-6 du code de commerce Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est							Articles L441-14 al.1 et D441-6 du code de commerce Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est						
Tranches de retard de paiement							Tranches de retard de paiement						
0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total		
1- Echanges: Fournisseurs TTC (*) %age du montant total des achats HT de l'exercice							1- Echanges: Clients TTC (*) %age du montant total du chiffre d'affaires HT de l'exercice						
2- Fournisseurs divers TTC Nbre de factures concernées Montant TTC des factures concernées %age du montant total des achats HT de l'exercice							2- Clients divers TTC Nbre de factures concernées Montant TTC des factures concernées %age du montant total du chiffre d'affaires HT de l'exercice						
3 689 € 5%							1 627 391 € 208%						
TOTAL GLOBAL TTC Total achats HT ACHATS M/SES + AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES							TOTAL GLOBAL TTC Total ventes HT CA+ TRANSFERT CHARGES REFAÇ						
89 800 77 784							300 960 250 800						
(*) Fournisseurs et Clients Echanges: Les prestations réciproques font l'objet d'une facturation de part et d'autre. Seule la TVA est due. Les achats et ventes HT faisant l'objet d'une compensation.													

2.10 FILIALES ET PARTICIPATIONS

En dehors des titres de participation de la société Le Monde et Partenaires associés – représentant 7,71 % du capital de cette société et dont la description de l'activité ainsi que celle, plus générale, du Groupe figurent en première partie de ce rapport – et des titres de participation de la Société éditrice du *Monde* – représentant environ 0,0033 % du capital de cette société –, la société n'a aucune filiale et elle n'a pris aucune nouvelle participation au cours de l'exercice 2024.

2.11 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.11.1 Composition de l'actionnariat

Au cours de l'exercice 2024, 69 actionnaires ont quitté la société et 84 nouveaux l'ont rejointe. Par ailleurs, et conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du code de commerce, nous vous indiquons que la Fondation Vallet détient plus des trois vingtièmes du capital de la société et que M. Jean-Claude Dardennes détient plus d'un vingtième du capital de la société.

2.11.2 Proposition d'évolution de l'objet des statuts et du conseil d'administration

Le conseil d'administration a souhaité intégrer dans l'objet des statuts (article 2) le rôle d'organe de représentativité des lecteurs de la SDL et sa place dans les instances de gouvernance et d'indépendance du Groupe : le Pôle d'indépendance, le Conseil de surveillance et le Comité d'éthique et de déontologie du Groupe Le Monde.

Le conseil d'administration a également souhaité adapter l'article 12 des statuts relatif à l'organisation du conseil d'administration en proposant de modifier la limite d'âge du président et d'intégrer une limite d'âge pour les administrateurs.

Le CA estime souhaitable d'appliquer une limite d'âge de soixante-quinze ans à la fois aux administrateurs et au président, afin d'harmoniser cette règle à l'ensemble des membres du CA et de l'ajuster aux limites habituellement retenues dans les conseils d'administration.

Enfin, le CA propose de réduire la durée de mandat des administrateurs de six à quatre années. Il a estimé que la durée maximale des mandats pouvait être fixée à douze ans (mandats de quatre ans renouvelables deux fois) afin d'assurer un renouvellement plus fréquent des membres du CA.

Nous vous proposons de vous prononcer sur ces évolutions des statuts en assemblée générale extraordinaire.

2.11.3 Conseil d'administration

Conformément à l'article L. 225-102-1 du code de commerce, la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice social clos le 31 décembre 2024 est annexée au présent rapport (**Annexe 2**).

Nous vous indiquons que les mandataires sociaux ne perçoivent ni rémunération ni avantages en nature. Par décision du conseil d'administration en date du 21 octobre 2008, les frais de mission de M^{me} Julia Cagé sont pris en charge en ses qualités de présidente du conseil d'administration et de directrice générale de la société, ainsi que les frais de déplacement de chacun des administrateurs. Le conseil est composé de 13 administrateurs, de la façon suivante : huit femmes et sept hommes.

Nous vous proposons de renouveler le mandat de M^{me} Julia Cagé pour une durée de quatre ans, sous réserve de l'adoption de la résolution 3 de l'assemblée générale extraordinaire.

Le mandat de M. Guillaume Rizza arrive à échéance au jour de l'assemblée générale. L'activité professionnelle de M. Guillaume Rizza ne lui laisse pas assez de disponibilité pour envisager un nouveau mandat. Le conseil d'administration remercie chaleureusement M. Guillaume Rizza pour son implication dans notre société.

2.11.4 Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce, il vous est précisé qu'il n'y a pas de participation de salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2024, au sens de l'article susvisé (c'est-à-dire dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise ou d'un fonds commun de placement d'entreprise).

2.11.5 Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce

Le commissaire aux comptes va vous donner lecture de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce. Il vous est demandé de bien vouloir en approuver les termes.

Aux termes des nouvelles dispositions légales du 3 août 2014, le conseil d'administration du 21 mars 2024 a procédé au réexamen de la convention liant la Société éditrice du *Monde* et la Société des lecteurs, conclue et autorisée au cours d'exercices antérieurs. Le conseil d'administration s'est prononcé à l'unanimité pour la continuation de ladite convention. Le conseil en a informé les commissaires aux comptes.

2.12 QUITUS – RÉOLUTIONS

Lorsque vous aurez entendu la lecture des rapports du commissaire aux comptes et qu'il aura été répondu aux questions que vous aurez posées, il vous sera demandé, au bénéfice des explications qui vous auront été fournies, d'approuver les résolutions qui vous sont soumises (selon le texte des projets des résolutions joint) et de donner quitus au conseil d'administration de sa gestion.



Julia CAGÉ
Présidente du conseil d'administration